

Le Billet

De la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
Trésorier : J.P. Alary, rue Dom Pacifique Tixier, 81710 Saix
Secrétaire : D. Serres, 4 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
Confection du Billet : Didier Serres
Expédition du Billet : Marthe Viala

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.free.fr

Savetiers et cordonniers : faire du vieux ou faire du neuf ?

Un savetier chantait du matin jusqu'au soir... écrit La Fontaine au début de la fable *Le savetier et le financier*. S'il décrit le savetier comme un homme gagnant peu mais vivant heureux, il ne donne aucune information sur la nature de son métier, supposée alors bien connue...

Mais quel métier pratiquait-il exactement ? Le dictionnaire de l'Académie française de 1694 l'indique clairement : *artisan qui refait, qui raccommode de vieux souliers, des souliers usez*. Le mot dérive du terme *chavate* ou *savate*, qui, en vieux français, signifiait *vieille chaussure*. Il peut prendre un caractère péjoratif : *ce n'est qu'un savetier* signifie *c'est un mauvais ouvrier*. Le savetier ne doit donc pas être confondu avec le sabotier, *ouvrier qui fait des sabots*, ou avec le cordonnier, *artisan dont le mestier est de faire des souliers, pantouffles, bottes et autres pareilles chaussures*.

En 1771, la ville de Castres comptait sept savetiers. Ils s'appelaient Jean Long, Gabriel Guiraud, Jean Madaule, Jacques Calvet dit Tourène, Joseph Mouzels, Bernard Bardou et Jean-Pierre de Bonne Missècle. On peut s'étonner, en passant, de trouver parmi les membres de la profession un probable descendant de la noble famille des de Bonne, seigneurs de Missècle, apparentés à ceux de Ronel...



Et ces savetiers n'étaient pas contents. Ils étaient alors membres avec les cordonniers eux-mêmes du corps des cordonniers, et les cordonniers les méprisaient au point de ne pas les convoquer à leurs assemblées. Bien plus, ces derniers s'étaient arrogés le droit de *faire du vieux* alors qu'il leur était interdit, à eux savetiers, de *faire du neuf*... Enfin, le droit d'entrée des savetiers dans le corps des cordonniers avait été placé à un niveau jugé prohibitif...

Les savetiers décident donc d'un commun accord, le 9 août 1771, de créer un corps ou confrérie spécifique. Reste à en établir les statuts.

Ceux-ci, rédigés par le notaire Hérail stipulent, dans leurs quatre premiers articles :

- Il est créé un corps et confrérie des savetiers, indépendant de celui des cordonniers, et qui portera le nom de *petit corps de Saint-Crépin et Saint-Crépinien*. Pourquoi un tel nom ? Selon la tradition, Crépin et Crépinien étaient deux frères venus au III^e siècle de notre ère s'établir comme cordonniers à Soissons selon les Français, dans le comté de Kent selon les Anglais. Ils fabriquaient des chaussures pour les pauvres, qu'ils ne faisaient pas payer, et pour les riches qui appréciaient leur production. Vers l'an 285, ils furent dénoncés et conduits devant l'empereur Maximien, de passage dans le pays. Celui-ci leur ordonna d'abjurer leur foi, ce qu'ils refusèrent vivement. Ils furent donc torturés et, après de nombreuses péripéties,

finirent par être décapités à Rome. Il n'est donc pas étonnant de les voir patrons de divers métiers du cuir, des cordonniers aux gantiers et aux tanneurs...

- La confrérie sera érigée dans l'église des trinitaires où, chaque 25 octobre, fête des saints, seront célébrés une grand' messe avec distribution d'un pain béni, des vêpres et un salut au Saint-Sacrement. Le lendemain ou premier jour ouvrable suivant sera célébrée une grand'messe de requiem pour le repos des âmes des confrères trépassés. Tous les confrères seront tenus d'assister à ces cérémonies sous peine d'une amende de 5 sols.
- La journée du 25 octobre sera bien sûr chômée comme un dimanche par les maîtres et les compagnons qui ne pourront tenir boutique ouverte, vendre ou débiter leurs ouvrages sous peine d'une amende de 10 sols.
- Les maîtres seront tenus d'accompagner le Saint-Viatique lorsqu'on le portera à un confrère malade, à sa femme ou à l'un de ses enfants, d'assister à sa sépulture et de porter son corps tour à tour selon le mandement des bailes sous peine de 5 sols d'amende.

Plus qu'une motivation purement religieuse, ces quatre premiers articles paraissent avoir pour objectif principal d'affirmer la cohésion et la position spécifique, la visibilité dirait-on aujourd'hui, des maîtres savetiers de la ville.

Après les manifestations extérieures, vient l'organisation des finances. Les deux articles suivants (articles 5 et 6) ont pour but de fixer les revenus de la confrérie : une cotisation de cinq sols par an pour chaque maître, un droit d'entrée de 30 sols et une livre de cire pour tout nouvel apprenti..

Ce n'est qu'alors, curieusement, que sont définies (articles 7 à 11) les règles de fonctionnement de la confrérie ou corps des maîtres savetiers. En deviendront membres les compagnons savetiers qui, après un apprentissage chez un des maîtres, auront réalisé avec succès devant le corps assemblé à cet effet un chef-d'œuvre *consistant au remontage d'une paire de bottes ou d'escarpins* et auront payé un droit d'entrée de 40 livres pour le service divin, le soulagement des pauvres maîtres et le fonctionnement de la confrérie. Les fils de maîtres et les compagnons épousant des filles de maîtres seront dispensés du chef-d'œuvre et ne paieront que 6 livres de droit d'entrée. Les veuves de maîtres pourront continuer à exercer le métier tant qu'elles resteront veuves mais pour leur seul compte, sans créer de société avec leurs garçons, sans prendre d'apprenti. Les maîtres savetiers seront seuls habilités à *tenir boutique ouverte en fait de saveterie, remonter bottes, souliers ou pantoufles quelconques, les raccommorder et pétasser et en vendre et débiter en tous lieux, foires et marchés de ladite ville et consulat sans que autres personnes puissent s'immiscer...* notamment les maîtres cordonniers, qui devront *se restreindre à faire le débit du neuf comme les savetiers sont bornés au vieux*, le tout sous peine de trois livres d'amende par infraction et de confiscation... S'ils veulent devenir maîtres savetiers, les maîtres cordonniers devront utiliser la voie normale et abandonner leur métier précédent et vice versa...

Comme celles de la plupart des confréries professionnelles, ces clauses sont extrêmement protectrices pour les membres du corps : le droit d'entrée est relativement élevé, du même ordre de grandeur que la dot d'une fille de petit artisan ; un contrôle des nouveaux entrants est assuré par l'appréciation du chef-d'œuvre ; des avantages substantiels sont accordés à la succession familiale, même si les qualités de l'intéressé sont médiocres ; une séparation stricte est marquée avec les métiers voisins...

Les derniers articles (12 à 14) ont trait à quelques modalités de fonctionnement : règles à respecter en cas de débauchage d'un compagnon par un autre maître de la ville, élection annuelle de deux bayles le lendemain de la fête des saints patrons, dans la maison des trinitaires ; réalisation par les bayles d'une visite de contrôle mensuelle dans les boutiques des membres.

Les deux premiers bayles désignés, Jacques Calvet et Michel Mouzels, sont élus aussitôt et chargés de poursuivre *l'autorisation et l'homologation de ce nouveau corps* par les consuls lieutenants généraux de police de la ville.

Ce qui a été fait rapidement puisque, le 9 septembre 1771 devant le même notaire, les maîtres savetiers accueillent dans leur corps un nouveau membre, Antoine Panis, *trouvé suffisant et capable d'après le chef-d'œuvre... qu'il a fait avec applaudissements en présence de tout le corps* et qui a versé son droit d'entrée de 40 livres.

On notera que, à la fin du premier acte notarié, seuls deux des sept membres, Bernard Bardou et Jean-Pierre (de) Bonnes savent signer (ce dernier gauchement). Lors de la réception d'Antoine Panis, le nouveau venu appose également sa signature.

Aimé Balssa

VISITE D'EXPOSITION

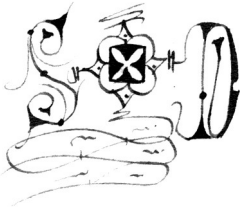
Samedi 29 septembre 2012 à 15 heures – Albi, Archives départ. du Tarn

Visite guidée de l'exposition : **De la Ligurie au Languedoc, le notaire à l'étude**

Rendez-vous à 13 h 50 devant la salle Gérard-Philippe pour co-voiturage, ou directement aux A.D. -

Merci de **signaler votre présence avant le 26 septembre** auprès de M. Balssa (05 63 35 31 50)

A la fois juriste, écrivain public, greffier et bien sûr garant des actes privés, le notaire médiéval, ancêtre de nos notaires contemporains, a rendu tangible la notion de « pays de droit écrit » dont s'enorgueillit encore aujourd'hui le sud de la France. L'apparition du notariat et la présence en nombre des notaires dès le XII^e siècle ont donc marqué durablement l'histoire institutionnelle et sociale du Midi et ont permis la constitution d'un patrimoine écrit particulièrement riche.



L'exposition proposée aux Archives départementales du Tarn présente de manière exceptionnelle les documents fondateurs ou représentatifs de l'histoire du notariat méridional, qui a servi de modèle au notariat français moderne. Pour ce faire, seront exposés des documents uniques, rarement sortis de leur lieu de conservation et présentés ensemble, prêtés par différents services d'archives de

France et d'Italie et bibliothèques, dont le plus ancien registre de notaire conservé au monde, celui de Giovanni Scriba, notaire de Gênes, de 1154, mais aussi les plus anciens actes notariés ou registres conservés en France, l'ordonnance de 1304, ou encore, celle de Villers-Cotterêts...

CONFÉRENCES

Lundi 1^{er} octobre 2012 à 17h 30 - Maison des Associations

Jean-Michel Doudiès

Arfons: deux siècles d'histoire (1150-1350).

Les fiefs des hospitaliers et des dominicaines de Prouilhe

Sur le territoire de l'actuelle commune d'Arfons étaient présents simultanément au Moyen Âge les hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, créateurs de la sauveté d'Orfons au milieu du XII^e siècle, et connaissent leur plein épanouissement. Les bornages retrouvés aujourd'hui marquent pour une part les dominicaines de Prouilhe, propriétaires de la forêt de Ramondens.

Au cours de la période 1150-1350, les fiefs des deux communautés monastiques se constituent puis les limites des propriétés des deux voisins en limite de Ramondens ; ils ont été réalisés entre 1284 et 1320.

Bien qu'étant hors de la période choisie, nous évoquerons aussi une ligne de bornes plus récente qui marquait la limite entre Ramondens et la seigneurie de Saissac et qui a été posée en 1520.

Mardi 9 octobre 2012 à 17h 30 - Bibliothèque municipale

Aimé Balssa

L'église Saint-Jacques de Villegoudou



Une première église paroissiale a été édifiée à la fin du XIV^e siècle dans le quartier de Villegoudou au voisinage de l'hôpital Saint-Jacques, peut-être à la place d'une chapelle plus ancienne. Détruite lors des guerres de religion à l'exception du clocher, elle a été reconstruite à l'issue des guerres de Rohan. Pourvue au XVIII^e siècle d'un chœur baroque remarquable, elle a reçu aux XVIII^e et XIX^e siècles des tableaux, un orgue et des ornements dignes d'intérêt. Plus près de nous, le fresquiste Nicolaï Greschny a décoré avec bonheur son baptistère.

L'église de Villegoudou constitue ainsi un ensemble homogène et de qualité dont un diaporama s'efforcera de présenter les principaux éléments. Cette présentation s'accompagnera de la sortie de deux *Cahiers de la Société culturelle* sur l'église et la paroisse Saint-Jacques de Villegoudou, dus en grande partie aux travaux de François Maffre, auquel est dédiée cette conférence.

NOUVELLES BRÈVES

Le 3 mai dernier, la Société culturelle du Pays Castrais a reçu un prix d'Académie d'une valeur de 1 000 € de l'Académie des Jeux Floraux pour l'édition de deux ouvrages, le *Journal de route 1914-1918* de Victorin Bès et *Jacques Ressayé, étude philosophique*, d'Anacharsis Combes. Lors de la séance solennelle dans la salle des Illustres du Capitole, le rapporteur, après avoir indiqué que *la Société culturelle avait déjà mérité au cours des dernières années des distinctions de l'Académie*, a souligné qu'elle poursuivait... *avec talent et persévérance l'édition d'œuvres rédigées par des Tarnais et qui, connues de quelques érudits, n'avaient pas eu la chance d'être imprimées.*

Dans sa dernière livraison (1^{er} trimestre 2012, parution en juin), les *Annales du Midi*, revue de référence pour l'histoire de la France méridionale publiée sous les auspices ou avec le concours d'une douzaine d'universités du sud de la France, livre sous la plume de Remy Cazals un compte-rendu de quatre ouvrages publiés par la Société culturelle. Sous le titre « *Une société culturelle fort dynamique* », l'auteur fait une analyse synthétique des *Mémoires (1797-1830)* et de *Jacques Ressayé, étude philosophique* d'Anacharsis Combes d'une part, de *Se soigner à Castres au temps des rois* et *Imprimeurs et libraires castrais* d'Aimé Balssa d'autre part. Il conclut : *Anacharsis Combes... avait voulu garder trace de tout ce qui touchait à Castres ; l'œuvre de l'actuelle Société culturelle me paraît aller dans le même sens. Les ouvrages qu'elle a publiés rappellent aux habitants la richesse du patrimoine local et apportent beaucoup d'informations aux historiens sur les sujets variés dont cette recension ne donne qu'une faible idée.*

Ce texte peut être consulté à la Bibliothèque municipale ou demandé à la Société culturelle.

Le jeudi 7 juin 2012, 37 membres de la Société culturelle ont visité la ville de Gaillac sous la conduite éclairée de Bertrand de Viviés et d'Alain Soriano : l'étonnante cheminée de l'hôtel d'Yversen, l'église Saint-Michel, les vieux quartiers, le musée de l'Abbaye. En fin d'après-midi, Didier Paucard leur fit découvrir les deux châteaux de Sours et de Fortis, ce dernier malheureusement abandonné. Une excellente journée !

Afin d'informer les touristes visitant la cathédrale Saint-Benoît, la Société culturelle a rédigé des notices sur les éléments les plus caractéristiques de cette église. Ils ont été remis aux services municipaux, qui se chargeront de la mise en œuvre.

Le président de la Société culturelle a été convié par la préfecture du Tarn à participer au Comité de pilotage départemental du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Y participent aussi notamment, à d'autres titres, deux autres membres actifs de la Société culturelle, Jean Faury et Bertrand de Viviés.

PARUTIONS – OCTOBRE 2012

François MAFFRE – Aimé BALSSA

L'église Saint-Jacques de Villegoudou

Histoire et description de l'édifice

Cahier n° 33 de la Société culturelle du Pays Castrais

N° 33

François MAFFRE
Aimé BALSSA

L'église Saint-Jacques de Villegoudou



Histoire et description de l'édifice

CALHIER DE LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DU PAYS CASTRAIS

Un Cahier de 52 pages au format 210 x 297 mm – Nombreuses illustrations en couleur – ISBN 978-2-904401-59.6 – Parution début octobre 2012 - Prix : 15 €

Lieu d'accueil des pèlerins dès le haut Moyen Âge, le quartier de Villegoudou abrite à partir du XIII^e siècle un hôpital Saint-Jacques. Une simple chapelle est probablement érigée dans un premier temps à son voisinage, puis vers la fin du XIV^e siècle une église, associée à une paroisse, annexe de Sainte-Foi.

Seul subsiste aujourd'hui de cette première église le clocher gothique, le reste de l'édifice ayant été détruit au cours des guerres de religion. Après les guerres de Rohan, l'édifice est reconstruit et Saint-Jacques devient la seule paroisse castraise de la rive gauche de l'Agout. Elle est dotée au XVIII^e siècle d'un chœur baroque orné de cinq magnifiques toiles de Charles Joseph Natoire (1700-1777).

Tout au long des siècles suivants, l'église a reçu une ornementation de qualité : tableaux en provenance de la Chartreuse ou commandés à des peintres castrais de renom (Jean et Charles Valette notamment), orgue du XVII^e siècle en provenance de Notre-Dame de la Dalbade à Toulouse, fresques de l'artiste Nicolaï Greschny...

L'église Saint-Jacques de Villegoudou constitue aujourd'hui un ensemble remarquablement homogène abritant

de nombreuses œuvres dignes d'intérêt.

Ce Cahier constitue la première étude détaillée consacrée à l'édifice. Il a pour objectif de le faire mieux connaître au public de Castres et d'ailleurs en décrivant son histoire et son architecture, en présentant les principaux objets qu'il abrite. Peut-être contribuera-t-il à faire prendre conscience à chacun de la valeur de cet héritage du passé, afin que d'indispensables travaux d'entretien et de remise en état puissent être engagés un jour prochain.

François MAFFRE

La paroisse Saint-Jacques de Villegoudou

Une étape sur le chemin de Saint-Jacques

Une communauté catholique active

Cahier n° 34 de la Société culturelle du Pays Castrais

N° 34

François MAFFRE

La paroisse Saint-Jacques de Villegoudou



*Une étape sur le chemin de Saint-Jacques
Une communauté catholique active*

CALHIER DE LA SOCIÉTÉ CULTURELLE DU PAYS CASTRAIS

Un Cahier de 80 pages au format 210 x 297 mm – Nombreuses illustrations en noir et blanc - ISBN 978-2-904401-60.2 – Parution début octobre 2012 - Prix : 15 €

Lieu d'accueil des pèlerins dès le haut Moyen Âge, le quartier de Villegoudou abrite à partir du XIII^e siècle un hôpital Saint-Jacques. Une simple chapelle est probablement érigée dans un premier temps à son voisinage, puis vers la fin du XIV^e siècle une église, associée à une paroisse, annexe de Sainte-Foi. Après la disparition de l'église mère au cours des guerres de religion, Saint-Jacques de Villegoudou se trouve à la tête de la seule paroisse castraise de la rive gauche de l'Agout.

L'église, reconstruite aux XVII^e et XVIII^e siècles, abrite pendant plus de trois siècles les exercices du culte d'une population de plus en plus nombreuse. Des curés aux fortes personnalités y conduisent leur troupeau, s'impliquant dans la vie spirituelle mais aussi matérielle de leurs ouailles.

Aujourd'hui, les temps ont changé. L'indifférence à l'égard de la religion s'amplifie. Les cérémonies religieuses d'envergure ont presque disparu de la ville. Aussi est-il particulièrement utile de connaître et de comprendre, en les replaçant dans leur contexte, les événements et les manifestations qui ont forgé la foi de nos ancêtres,

modélé l'image même de nos quartiers.

C'est à cette tâche que François Maffre s'est attaché dans un texte fort documenté écrit il y a près de quarante ans et que la Société culturelle du Pays Castrais est heureuse de publier aujourd'hui.

----- EXPOSITIONS -----

La conquête d'un rêve éveillé

HYBRIDES & CHIMÈRES

Le musée Goya de Castres conserve dans ses collections des pièces insolites voire étranges. Présentées toutes ensemble dans les salles d'exposition et mises en résonance avec les pièces du Fonds Régional d'Art Contemporain de Midi-Pyrénées, elles participent d'un « rêve éveillé » où hybrides, chimères, monstres, créatures légendaires et mythiques se côtoient pour susciter notre étonnement et transcender notre rapport au réel.

Au travers d'une soixantaine d'œuvres (sculptures, installations, gravures, peintures, vidéo), cette exposition propose aux visiteurs un parcours sensoriel et irrationnel qui laisse la part belle à la création d'un jeune artiste invité, Damien Deroubaix face à Goya et ses Caprices.



Autour de l'exposition

Cinéma—Débat

Jason et les argonautes de Don Chaffey

Mardi 2 octobre 2012 à 20h 30 au cinéma le Lido

Cette projection sera suivie d'un débat avec Jean Louis Augé, conservateur en chef des musées de Castres. En partenariat avec le Cinéma le Lido et l'association des Cinglés du cinéma.

Présentation de l'exposition

Par Jean Louis Augé, conservateur en chef des musées de Castres

Mercredi 3 octobre 2012 à 18h30 au musée Goya.

Lecture déambulatoire

Par Jean Baptiste Roussillon, comédien, autour d'une sélection de textes :

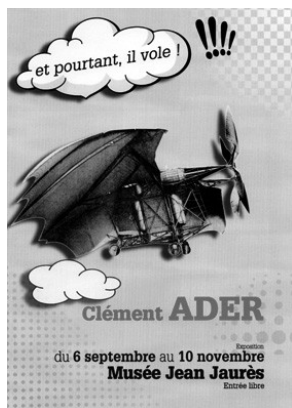
Edgar Poe, William H. Hodgson, Howard Phillips Lovecraft ...

Judi 4 octobre 2012 à 18h30 au musée Goya.

Musée Goya jusqu'au 28 octobre 2012

et pourtant, il vole !

Clément ADER



Qui a inventé le Véloce-Caoutchouc, première bicyclette à roues caoutchoutées ?

Qui a inventé le premier engin chenillé destiné à poser les rails du chemin de fer ?

Qui a eu l'idée géniale de relier l'écouteur et le micro du téléphone par une poignée, et d'inventer ainsi le combiné téléphonique ?

Et qui, surtout, a inventé l'avion, cette machine volante motorisée permettant à l'homme de s'élever dans les airs ? Vous avez deviné ! Clément Ader !

Le 9 octobre 1890 en effet, il a peut-être été le premier homme parvenant à décoller du sol à l'aide d'Eole, une sorte de grosse chauve-souris à vapeur de son invention. « Peut-être », car l'évènement n'a jamais été homologué faute de témoignages recevables. Mais au moins Clément Ader aura-t-il à cette occasion inventé le mot « avion » qui nous est si familier aujourd'hui.

Poursuivant ses évocations de la vie au temps de Jaurès, le musée se devait de présenter la vie de ce presque enfant du pays, touche-à-tout génial, au même titre que son contemporain Gustave Eiffel, précédemment évoqué en 2010.

Commissaires de l'exposition : MM. Jean-Pierre Gaubert et Henri-Gilles Fournier

Musée Jean Jaurès jusqu'au 10 novembre 2012